

Département de la DROME

Commune
De
VENTEROL
26110

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 JUIN 2014

~~~~~

Date de convocation : 12 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à dix neuf heures, le conseil municipal convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf M. Pierre LAURENT qui a donné pouvoir à M. JOUVE, M. Jean-Claude GRAS qui a donné pouvoir à Mr Rémy VIARSAC, et Mr Paul RENOUD-GRAPPIN qui a donné pouvoir à Mme Maryse BONNEVIE.

Monsieur Olivier EMERIAU a été nommé secrétaire de séance.

### **1) Procès-verbal de la séance précédente.**

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 2 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **2) Election des Sénateurs du 28/9/2014 : désignation des délégués communaux**

Le Maire informe les élus que le Ministère de l'Intérieur a convoqué les conseils municipaux de chaque département français ce jour, afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Le Maire donne lecture des principaux éléments à retenir de la circulaire du Ministère NOR/INTA/1411886C, ainsi que de l'arrêté n°2014156-0011, fixant le nombre de délégués et le mode de scrutin.

Conformément à la circulaire qui précise que le bureau électoral constitué autour du maire doit comprendre quatre conseillers, les deux plus âgés et les deux plus jeunes présents en séance, Maryse BONNEVIE, Martine TOURRE, Manuel IMBERT et Patrick BLANCHET sont désignés pour constituer le bureau électoral.

Après proposition des candidatures comme délégués titulaires de Maryse BONNEVIE, Paul RENOUD-GRAPPIN et Dominique JOUVE, le Maire demande aux conseillers municipaux de procéder à l'élection à bulletin secret.

Après vote, le scrutin donne les résultats suivants au premier tour :

|                        |         |
|------------------------|---------|
| M. Dominique JOUVE     | 15 voix |
| Mme Maryse BONNEVIE    | 14 voix |
| Mr Paul RENOUD-GRAPPIN | 13 voix |
| Mme Martine TOURRE     | 1 voix  |

Dominique JOUVE, Maryse BONNEVIE et Paul RENOUD-GRAPPIN sont donc élus délégués.

Il est procédé de même au vote des 3 délégués suppléants : les candidatures de Martine TOURRE, Cécile MORIN et Rémy VIARSAC sont proposées.

Après vote des élus à bulletin secret, le scrutin donne les résultats suivants au premier tour :

|                |         |
|----------------|---------|
| Cécile MORIN   | 15 voix |
| Rémy VIARSAC   | 15 voix |
| Martine TOURRE | 14 voix |
| Manuel IMBERT  | 1 voix  |

Cécile MORIN, Rémy VIARSAC et Martine TOURRE sont donc élus suppléants.

### **3) Tarifs achat concessions et cases de columbarium dans les cimetières communaux.**

Le Maire rappelle la délibération en date du 14 février 2011, fixant les tarifs des concessions et cases dans les deux cimetières communaux.

Sur proposition du Maire, après délibération, et à l'unanimité, les tarifs suivants sont votés pour application au 1<sup>er</sup> septembre 2014 :

|                   |        |           |
|-------------------|--------|-----------|
| Concession simple | 15 ans | 270 euros |
| Concession simple | 30 ans | 450 euros |
| Concession double | 15 ans | 540 euros |
| Concession double | 30 ans | 900 euros |
| Case columbarium  | 15 ans | 300 euros |
| Case columbarium  | 30 ans | 450 euros |

Ces tarifs restent largement inférieurs à ceux pratiqués dans d'autres communes.

#### 4) Tarifs locations salles communales

Les tarifs de location de la salle polyvalente et de la salle Duplan n'ont pas été modifiés depuis 2011.

Le Maire propose pour les Venterolais une augmentation correspondant grosso modo à l'inflation et un peu plus élevée pour les extérieurs. Après vote à l'unanimité, les tarifs sont fixés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 :

##### **SALLE POLYVALENTE :**

|                                                                                                                               |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Location weekend (vendredi 12h à lundi 12h) pour les Venterolais :                                                            | 160 €    |
| Location weekend (vendredi 12h à lundi 12h) pour les non Venterolais :                                                        | 350 €    |
| Location weekend (vendredi 12h à lundi 12h) pour une manifestation commerciale :                                              | 500 €    |
| Location week end (vendredi 12h à lundi 12h) pour association venterolaise :<br>avec inscription préalable au planning annuel | gratuite |
| Location journée pour les Venterolais :                                                                                       | 80 €     |
| Location journée pour les non Venterolais :                                                                                   | 175 €    |
| Location journée pour une manifestation commerciale :                                                                         | 250 €    |
| Location journée pour association venterolaise<br>avec inscription préalable au planning annuel :                             | gratuite |
| Location journée par Venterolais pour manifestation ponctuelle ouverte<br>gratuitement au public                              | 10 €     |

Supplément ménage : 110 €

Caution : 350 €

##### **SALLE DUPLAN :**

|                                                                                                                               |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Location weekend pour les Venterolais :                                                                                       | 55 €     |
| Location weekend pour les non Venterolais :                                                                                   | 120 €    |
| Location weekend pour une manifestation commerciale :                                                                         | 150 €    |
| Location week end (vendredi 12h à lundi 12h) pour association venterolaise :<br>avec inscription préalable au planning annuel | gratuite |
| Location journée pour les Venterolais :                                                                                       | 30 €     |
| Location journée pour les non Venterolais :                                                                                   | 70 €     |
| Location journée pour une manifestation commerciale :                                                                         | 80 €     |
| Location journée pour association venterolaise :<br>avec inscription préalable au planning annuel                             | gratuite |
| Location journée par Venterolais pour manifestation ponctuelle ouverte au public                                              | 3 €      |

Supplément ménage : 50 €, Caution : 150 €

## **SALLE DU BOUT DU MONDE :**

Cette salle ne sera pas louée mais mise à disposition des associations venterolaises, gratuitement.

### **5) Travaux de réhabilitation du Temple et utilisation.**

Le Maire informe l'assemblée que les travaux sont presque terminés, et la réception est prévue le 26 juin 2014.

La réception des enduits intérieurs ne pourra pas être prononcée à cette date. L'entreprise doit appliquer une couche supplémentaire afin de pallier les phénomènes de fissuration et ces travaux ne pourront être réalisés qu'à partir du mois d'octobre, après la période de fortes chaleurs.

L'inauguration officielle du bâtiment rénové doit donc être reportée.

S'agissant d'un bâtiment recevant du public, il reste aussi à organiser la réception par les services de sécurité.

Le temple sera essentiellement utilisé pour des manifestations à vocation culturelle. Les associations les plus concernées - Comité des fêtes, AVAM et APAVEN - ont été réunies par la municipalité pour choisir ensemble le mode de gestion le plus approprié. On s'oriente vers la création d'une nouvelle association à qui seraient déléguées l'élaboration et la gestion du planning d'occupation.

**La prochaine réunion du conseil municipal** est fixée au lundi 7 juillet 2014 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.